## Déclaration solennelle concernant la distribution du paiement d'acompte par l'entrepreneur

L'entrepreneur doit produire la présente déclaration comme

Document normalisé de construction

La demande de paiement numéro \_

**CCDC 9A - 2018** 

à l'obtention du deuxième paiement d'acompte et de tout paiement d'acompte subséquent; ou  à la libération de la retenue.	datée duest la dernière demande de paiement pour laquelle l'Entrepreneur a reçu paiement.
nformations qui apparaissent dans les documents contractuels	
Nom du projet	
Date du contrat :	
Nom du maître de l'ouvrage	Nom de l'entrepreneur
Déclaration Company of the Company o	
Je déclare solennellement qu'en date de la présente déclaration, je suis un signataire autorisé, un associé ou le propriétaire unique de l'entrepreneur et que j'ai, à ce titre, le pouvoir de lier l'entrepreneur, et que je suis personnellement informé du fait que tous les comptes pour la main-d'œuvre, les contrats de sous-traitance, les produits, les services, la machinerie et le matériel de construction qui ont été encourus directement par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux tels que prévus au contrat, et dont le maître de l'ouvrage pourrait être tenu responsable, ont été entièrement acquittés comme l'exige le contrat, jusqu'au dernier paiement d'acompte reçu ci-dessus mentionné, inclusivement, à l'exception toutefois  1) des montants de retenue dûment réservés,  2) des paiements différés d'un commun accord ou  3) d'un paiement retenu en raison d'un différend légitime dont la partie ou les parties à qui le paiement est retenu sont informées.  Je fais cette déclaration solennelle en la croyant sincèrement vraie et en sachant qu'elle a la même force que si elle était faite	
sous serment.	
Déclaré devant moi à contract de ville et province	ei annee
Nom	
Titre	
Signature	(Commissaire à l'assermentation, notaire, juge de paix, etc.)

CCDC Comité canadieu documents de c

Apposer un sceau de

droit d'auteur du

CCDC 9 ici.

Une déclaration fausse ou frauduleuse contrevient au Code criminel du

compris une amende ou l'emprisonnement.

Canada et pourrait mener, à la suite d'une condamnation, à des pénalités, y